

! SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ALGAE+BARNACLE+MUSSEL REMOVER
Art-Nr 02.2136.00

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

! Conditions d'utilisation recommandées
détergent

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur Yachticon A. Nagel GmbH
Hans-Böckler-Ring 33, D-22851 Norderstedt
Téléphone +49 40 511 3780, Fax +49 40 51 74 37
E-Mail yachticon@yachticon.de
Internet www.yachticon.de

Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80
Fax +49 40 51 74 37
E-mail (personne compétente):
yachticon@yachticon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Giftinformationszentrale Berlin
Téléphone +49 (0)30 192 40

! SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

! Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Met. Corr. 1	H290
Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318

! Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

! Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

! Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05

! Mot signal

Danger

! Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

! Consignes en cas de risques pour la santé

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Consignes de sécurité

! Généralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

! Prévention

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

! Réaction

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/... .

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... .

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

! Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

2-Ethylhexylpolyéthylenglycolether-acide phosphorique, sel de sodium, Fatty alcohol C12-14 ethoxylated, acide chlorhydrique

2.3. Autres dangers

! Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
112-34-5	203-961-6	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	< 5	Eye Irrit. 2, H319
68439-50-9	Polymer	Fatty alcohol C12-14 ethoxylated	< 2	Acute Tox. 4, H302 / Eye Dam. 1, H318 / Aquatic Acute 1, H400

Composants dangereux (continue)

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
111798-26-6		2-Ethylhexylpolyethylenglycolether-acide phosphorique, sel de sodium	< 5	Skin Irrit. 2, H315 / Eye Dam. 1, H318
7647-01-0	231-595-7	acide chlorhydrique	< 5	Skin Corr. 1B, H314 / STOT SE 3, H335 / Met. Corr. 1, H290 / , **

REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
7647-01-0	acide chlorhydrique	01-2119484862-27-XXXX

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

moins de 5 % agents de surface anioniques
moins de 5 % agents de surface non ioniques

! SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

! Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

! Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

! Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

! Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Enlever les lentilles de contact.

! Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
En cas de douleurs, recourir à un traitement médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
mousse
moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

Oxyde de carbone (CO)

Oxydes de phosphore (ex. Pentoxyde de phosphore)

Dioxyde de carbone

Acide chlorhydrique (HCl)

En cas de déversement de liquide : Attention, risque de dérapage.

Le produit en soi ne brûle pas. Pas d'indications sur des risques d'incendie et d'explosion inhabituels.

5.3. Conseils aux pompiers

! Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

! Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Très glissant à cause de fuites / déversement de produit.

! SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

! Personnel non formé pour les cas d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informez les autorités compétentes en cas de pénétration dans les eaux ou les canalisations.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel).

Éliminer les résidus par rinçage à l'eau.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Évacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

! SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

! Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Éviter IMPÉRATIVEMENT tout mélange avec des solutions basiques/produits contenant des solutions basiques !

! Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).
Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

! Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des bases.

! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.
Protéger du gel.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Classe de 12
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
112-34-5	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	8 heures	67,5	10	
		Court terme	101,2	15	

8.2. Contrôle de l'exposition

! Protection respiratoire

Avec une ventilation adéquate n'est pas nécessaire.

! Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Autres mesures de protection

vêtement de protection

! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore, limpide	inodore

Seuil olfactif

Aucune information disponible.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	2,4	20			
Température d'ébullition/plage d'ébullition	Aucune information disponible.				
Température de fusion / Point de congélation	Aucune information disponible.				
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	Aucune information disponible.				
Inflammation (à l'état solide)	La substance n'est pas inflammable.				
Inflammation (à l'état gazeux)	Aucune information disponible.				
Température d'inflammation	Aucune information disponible.				
Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas autoinflammable.				
Limite inférieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Limite supérieure d'explosibilité	Aucune information disponible.				
Pression de vapeur	Aucune information disponible.				
Densité relative	1,02 g/cm ³				
Densité de vapeur	Aucune information disponible.				
Solubilité dans l'eau	miscible en toutes proportions				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans un autre produit	Aucune information disponible.				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	Aucune information disponible.				
Température de décomposition	Aucune information disponible.				
Viscosité	Aucune information disponible.				
Propriétés comburantes	Aucune information disponible.				
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

! SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.
Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation.
Réagit avec les lessives alcalines.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer au gel et à la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

! Matières à éviter

alcalies (bases)
Agent oxydant

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

! SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Irritant			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	Pas d'effet sensibilisant connu.			

! Constatations empiriques

le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations
Après ingestion, irritations dans la bouche, la gorge, l'œsophage, le système gastro-intestinal.

! SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives au produit

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre " déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
Les emballages entièrement vidés peuvent être traités comme des ordures ménagères.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé

eau

Remarques générales

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1760	1760	1760
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE CORROSIF, N. S.A. (acide chlorhydrique)	CORROSIVE LIQUID, N.O. S. (hydrochloric acid)	Corrosive liquid, n.o.s. (hydrochloric acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 8
code de restriction en tunnel E
Code de classification C9

Informations diverses relatives au transport

Respecter les réglementations relatives à la dispense concernant des petites quantités de produit.

! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Classe de danger pour l'eau 1 selon VwVwS
produit polluant faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique
Aucune information disponible.

! SECTION 16: Autres informations

! Les conseils relatifs à la formation

Voir fiche technique pour plus d'informations.

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.5

Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

** -?-

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.